

# lu<sup>2</sup> Et si la poésie avait droit de cité ?

*Accompagnement professionnel dédié à  
l'art dans la fabrique de la ville*



Dossier en date de janvier 2025

## RESUME



Avec une première édition prévue en octobre 2025, *Et si la poésie avait droit de cité ?* est un incubateur dédié à l'art en espace public. Cet accompagnement vise à soutenir l'insertion professionnelle d'artistes-auteurs et, in fine, l'apparition de nouvelles formes de relation poétique à l'habitant-locataire, notamment lorsque le cadre de vie est métamorphosé (réhabilitation, relogement, démolition, opération-tiroir,...). Suite à un appel à candidature, dix porteurs de projet artistique sont sélectionnés par un jury national composé de représentants des secteurs de l'art, de l'habitat et des territoires.

### Durée

10 jours à Strasbourg (67)  
Edition pilote prévue en octobre 2025

### Public concerné

Porteurs de projets dans l'espace public, auteurs et autrices

### Accueil

limité à 10 porteurs de projet  
sur appel à candidature préalable

### Principales actions présentées

- Composition d'un jury multisectoriel
- Diffusion d'un appel à candidature national
- Valorisation lors du congrès annuel de l'Union Sociale de l'Habitat
- Incubateur pour 10 artistes-auteurs sur 10 jours
- Création d'une bourse d'écriture spécifique à l'espace public
- Suivi individualisé du parcours et de l'insertion professionnelle

## INTENTIONS

Créer in situ, c'est proposer un décalage du regard. C'est inviter à revisiter un lieu au travers d'aventures artistiques entre les artistes et les locataires et usagers. Ces rencontres fabriquent **des récits partagés, une mémoire commune**. D'où l'importance de développer la présence d'artistes dans le vécu, dans la cité au quotidien, pour inventer ensemble d'autres regards et d'autres usages de notre cadre de vie.

Venue du monde des arts dans l'espace public, lu<sup>2</sup> se consacre depuis 2019 à des interventions en quartiers en renouvellement urbain, notamment pour le compte de bailleurs sociaux, pour **accompagner la mutation de la ville et favoriser la création de liens**. Basée à Strasbourg, cette association de loi 1908 intervient à ce stade dans le Grand Est et en Île-de-France et porte l'ambition de croiser les enjeux d'art et de droit à la ville. Labellisée ANRU+ les Innovateurs, elle développe une fonction ressource et d'ingénierie de projet sur des enjeux d'urbanisme culturel, de direction artistique et de programmation culturelle.

En changeant le visage d'un territoire, les opérations d'urbanisme nous mettent au défi de repenser les formats de dialogue entre partie-prenantes. Par l'art et la culture, l'action innovante portée par lu<sup>2</sup> mobilise une **méthode d'aller-vers** et réactive le patrimoine collectif dans une double perspective : **valoriser le patrimoine humain** (la mémoire des usagers) et **animer le patrimoine physique** ( rez-de-ville, local, communs résidentiels).

A l'aune du développement des interventions artistiques spécifiques à l'habitat - notamment dans les communs résidentiels, locaux d'activité, rez-de-jardin voire dans les logements, lu<sup>2</sup> porte **l'ambition d'accompagner les démarches artistiques contemporaines** qui investissent l'espace public et se nourrissent des différents territoires et de la rencontre avec les habitants qui les font.

Prévu en octobre 2025 à Strasbourg, le projet *Et si la poésie avait droit de cité ?* consiste en une résidence collective d'aide à l'écriture doublée d'un accompagnement professionnel. A travers la transmission d'un **cadre de références historiques, d'une méthodologie dramaturgique** et d'un accompagnement à l'insertion professionnelle, lu<sup>2</sup> invite 10 porteurs et porteuse de projet, auteurs-trices, à développer leur écriture dédiés aux espaces publics et à **prendre en compte les problématiques sociétales** qui les traversent aujourd'hui. Au travers de ce dispositif de résidence d'accompagnement, ces artistes, porteurs de projets en gestation, partagent sur 10 jours leurs recherches avec 5 intervenants experts. La sélection est réalisée suite à un appel à candidature par les membres du jury lors d'une journée d'audition en mai.

Afin de renforcer l'accès à l'emploi des artistes sélectionnés, une bourse d'aide à l'écriture et un défraiement sont prévus durant les dix jours d'incubation d'octobre. Un mois après, lu<sup>2</sup> réalise un suivi individualisé auprès de chaque artiste accompagné et **crée une mise en lien avec des bailleurs sociaux** désireux de financer en 2026 un des projets artistiques conçus dans le cadre de cet incubateur.



## OBJECTIFS ET CIBLES

Afin de compléter les rares<sup>1</sup> dispositifs existants en France, la proposition ici vise à :

- **donner accès à l'emploi** à 10 lauréats d'un appel à projet national et
- à structurer les partenariats et **l'écosystème entre le monde de l'art et celui de l'habitat**.

Les bénéficiaires prioritairement ciblés sont des artistes-auteurs ayant une œuvre artistique en développement pensée pour l'espace public, les rez-de-ville ou les communs résidentiels. **L'œuvre est au stade d'idéation** et n'a pas encore été créée.

Les profils ciblés sont des auteurs, autrices et artistes. En 2020, en France, 53 % des auteurs gagnent moins que le smic et que 36 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté. En 2021, dans le spectacle vivant, 67% des personnes sont employées en CDDU et la moitié des salariés a moins de 39 ans.

Les bénéficiaires sont au nombre de dix. Leur sélection est réalisée suite à un appel à candidature et une audition par les membres du jury. Les projets de création retenus répondent à une **démarche globale d'exigence artistique**, d'attention aux nouvelles formes et écritures in situ ainsi qu'à la **diversité des esthétiques** et des pratiques (metteur en scène, chorégraphe, dramaturge, photographe, dessinateur, réalisateur radio,...). Les critères de sélection intègrent également **la parité femmes/hommes** et la nécessité d'être disponible durant les temps d'accompagnement collectif et individuel.

A moyen terme, **un second cercle** ciblé par ce dispositif sont les acteurs de l'habitat et à travers eux **les habitants-locataires**.

<sup>1</sup> Seules 6 bourses d'aide à l'écriture et 2 résidence collectives d'écriture en espaces publics existent à ce jour à l'échelle du territoire national.





## CALENDRIER PREVISIONNEL

### ***Décembre 2024 à Février 2025***

Fédérer les partenaires, définir les contenus détaillés du programme. Recruter les intervenants pédagogiques du programme. Valider l'appel à projet auprès des partenaires et membres du jury.

### ***3 au 7 mars 2025***

Organiser une présentation du dispositif, type webinar, auprès des adhérents des réseaux partenaires (Habitat Réuni, FédéEpl) et recueillir les manifestations d'intérêt.

### ***Du 3 mars au 4 avril 2025***

Publier et diffuser l'appel à projet dans les réseaux d'enseignement supérieur, de la création artistique et des auteurs dramatiques.

### ***14 avril 2025***

Pré-sélectionner les candidats et les convoquer au jury.

### ***En avril, avec une tenue de jury les 29 et 30 avril 2025***

Organiser 2 journées d'audition au siège de la SERS, à Strasbourg. Finaliser la sélection des 10 artistes-auteurs lauréats.

### ***Juin à septembre 2025***

Organiser la logistique du programme d'accompagnement et l'accueil des lauréats de l'appel à projet.

### ***Octobre 2025***

Publier et annoncer les lauréats, artistes-auteurs sélectionnés, idéalement lors d'un congrès national.

### ***Du 9 au 19 octobre 2025 à Strasbourg***

Accompagner les bénéficiaires sur leurs écritures et dramaturgies. Soutenir l'entrepreneuriat et développer leur stratégie d'insertion professionnelle.

### ***Fin novembre 2025***

Organiser une session de suivi individualisé avec chaque artiste-auteur, un mois après la semaine d'accompagnement. Programmer les équipes artistes avec les partenaires et acteurs de l'habitat potentiellement intéressés par la production de leur projet artistique. Réaliser un bilan partagé de ce format pilote avec les financeurs et membres du jury.



## MEMBRES DU JURY

---

En date du 21 janvier, figurent parmi les membres du jury :

***L'ANRU, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine***

Représentée par Nicolas LE ROUX - Responsable du pôle Ville Productive et Créative

***La FAI-AR, formation supérieure d'art en espace public,***

Représentée par Loïc MAGNANT - Directeur

***La Fédération des élus des Entreprises publiques locales,***

Représentée par Fabien GUEGAN- Responsable adjoint du département immobilier

***France Urbaine, association nationale des grandes villes de France,***

Représenté par Dimitri BOUTLEUX- Adjoint à la Ville de Bordeaux

***Habitat Réuni, 5ème groupe HLM en France logeant 443 250 personnes,***

Représenté par Patricia GUERIN - Directrice de la Culture à Poste Habitat

## FINANCEURS

---

***Région Grand Est*** (Fonds européens FSE+)

***Eurométropole de Strasbourg***

***Ville de Strasbourg***

***SERS*** - Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg

## AUTRES PARTENAIRES

---

***Financeurs - à confirmer d'ici mars 2025***

Action Logement Services

***Membres du jury - à confirmer d'ici février 2025***

Une locataire du conseil de concertation locative de CDC Habitat Nord-Est

Une directrice de scène conventionnée située en territoire ultramarin

# CONTACTS

## Direction

Lucile RIMBERT  
lu2.compagnie@gmail.com

## Compagnie lu<sup>2</sup>

1a Place des Orphelins  
67000 Strasbourg

## Administration

Cécile SARREMEJEAN  
production@compagnie-lu2.fr

N° SIRET 795 051 036 00031

Licence 2 n° 2022003856

& Licence 3 n°2022003857

## Coordination

actionculturelle@compagnie-lu2.fr

[www.compagnie-lu2.fr](http://www.compagnie-lu2.fr)

Crédits photos : Paola Guigou, Cyril Valroff, Adrien Larbit, Fabrice Gaboriau.



Financé par  
l'Union européenne

**ANRU**  
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine



FRANCE  
URBAINE  
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

FÉDÉRATION DES ÉLUS  
**epl**  
DES ENTREPRISES  
PUBLIQUES LOCALES



Formation  
supérieure d'art  
en espace public

HABITAT  
RÉUNION La force  
du logement  
social

  
**sers**  
vivre l'espace ensemble

